

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2026-2030
Du Relais Petite Enfance
Le Phare

Secteur Nord Centre-ville : 05 45 38 70 74 / 06 25 85 76 35
Secteur Sud Ouest : 05 45 38 71 44 / 06 12 90 43 23
courriel : rpe-le-phare@mairie-angouleme.fr

situé à la Direction de l'Enfance
111 Rue de Saintes
16000 ANGOULÊME

Adresse postale :
Direction de l'enfance - Hôtel de ville
1 place de l'hôtel de ville - CS 42 216 - Angoulême cedex 11

SOMMAIRE

Introduction : La direction de l'enfance

Le projet de la municipalité et celui de la direction de l'Enfance	p 3
Le cadre réglementaire et les documents de référence	p 3
Le projet du service Petite Enfance	p 4
L'organigramme de la direction de l'Enfance	p 5
Tous acteurs du développement durable	p 6

Projet d'accueil du Relais Petite Enfance Le Phare p 7

Description du relais petite enfance	p 8
Historique	p 8
Présentation de l'équipe	p 9
Présentation de l'organisation du temps de travail au sein du Relais Petite Enfance	p 10
Présentation des locaux	p 11

Projet éducatif p 13

Introduction	p 14
Missions à destination des familles et des futurs parents	p 15
Missions à destination des professionnelles	p 19
Actions à destination des enfants	p 25
Projet culturel et artistique	p 29

Projet social p 32

Environnement local	p 33
Le public accueilli	p 38
Les partenaires du RPE	p 40

Le projet d'établissement s'inscrit dans le projet de la municipalité et celui de la direction de l'enfance :

La politique municipale définie pour le secteur petite enfance se décline sur trois domaines :

- L'information et l'accompagnement des familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant
- La proposition d'une offre d'accueil de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins des familles
- L'accompagnement à la parentalité

Trois axes d'intervention guident les actions du secteur petite enfance :

- Adapter les services et structures aux besoins des familles et évaluer les actions menées
- Mettre en œuvre le schéma directeur des équipements définis
- Harmoniser les pratiques professionnelles

Le projet d'établissement du Relais Petite Enfance (RPE) est une déclinaison du projet de fonctionnement demandé et transmis à la caisse d'allocation familiale de la Charente (CAF).

Il tient compte du cadre réglementaire en vigueur, notamment le décret du 25 août 2021, relatif au Relais Petite Enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant, et celui du 30 août 2021, relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Il s'appuie sur des documents de référence :

- le référentiel national des RPE édité par la CNAF en 2021
- la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant
- la charte de la laïcité
- le schéma départemental des services aux familles
- le rapport des mille premiers jours
- le référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant.

Projet du service petite enfance

Le projet municipal :

Soutenir l'éducation

Accompagner les citoyens au quotidien par l'action sociale et le développement de la cohésion territoriale

Le projet de la direction de l'enfance

Accueillir et accompagner tous les enfants et leur famille

Accueillir les familles

Accueillir les plus jeunes enfants à la crèche

Accueillir les enfants à l'école

Accueillir avec une restauration de qualité

Garantir les ressources nécessaires à l'accueil

Garantir la transversalité nécessaire à l'accueil et à l'accompagnement de tous

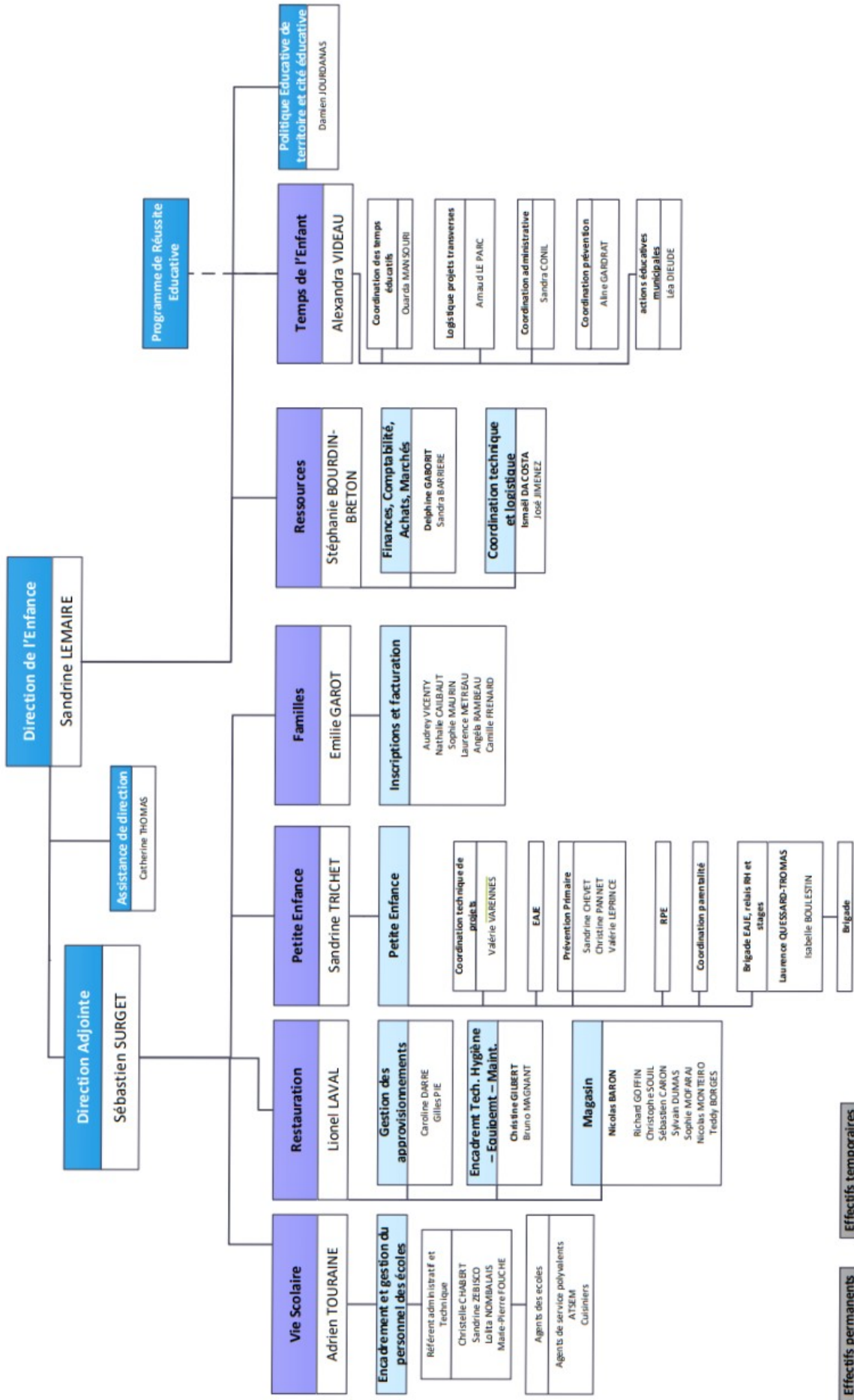
Accompagner la définition de la politique éducative du territoire et la mettre en œuvre

Ce projet est l'aboutissement d'une réflexion menée par l'équipe accueillante de chaque établissement.

Il donne suite au projet antérieur et montre l'évolution de nos pratiques professionnelles.

Il tient compte du cadre réglementaire en vigueur, notamment le décret de 2020 concernant l'accueil des jeunes enfants en structure d'accueil collectif, et s'appuie sur les documents de références constitués à l'échelle de la direction de l'Enfance :

- Les orientations politiques définies ci-dessus par la Municipalité ;
- Les orientations de la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental de la Charente ;
- Le règlement de fonctionnement des multi-accueils ;
- La charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ;
- Le rapport des milles premiers jours, présidé par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik ;
- La stratégie nationale de soutien à la parentalité « Dessine moi un parent » du Ministère des Solidarités et de la Santé ;
- Le rapport de Sylviane Giampino « Développement du jeune enfant, mode d'accueil, formation des professionnels » ;
- Le référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant.



Effectifs permanents

Effectifs temporaires

Tous acteurs du développement durable



L'éveil à la nature

Principe 6 de la charte nationale pour l'accueil des jeunes enfants :

« le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »

« Le jeune enfant prend connaissance du monde par sa sensibilisation, où sont liés le corporel, le cognitif, l'affectif, l'émotionnel et le social. Être au contact de la nature, c'est apprendre à la connaître, à la respecter. »

Les espaces naturels procurent un bien être aux enfants et aux professionnels à bien des niveaux :

- ils favorisent l'entraide et la coopération
- ils développent l'estime de soi et la confiance en soi
- ils aiguisent les capacités d'observation de chacun
- ils renforcent le sentiment d'existence et d'appartenance
- ils stimulent les sens
- ils amènent au respect du vivant

Toutes les actions d'éveil « à la nature » menées auprès des enfants accueillis dans les structures d'accueil de la ville sont un engagement pour l'avenir.

Le service des espaces verts de la ville anime des ateliers de découverte (plantation, récolte...), de manipulation avec des éléments naturels au sein des structures Petite Enfance.

Nos pratiques professionnelles quotidiennes

Un groupe de travail a réfléchi sur les produits cosmétiques, les produits d'entretien et les jeux/jouets.

Cela a abouti à faire bouger les marchés publics en terme de critères de sélection et modifier nos achats.

Trois professionnels font partis d'un réseau santé environnementale petite enfance en Charente, L'Éveilleur. Et Une puéricultrice possède un diplôme universitaire en santé environnemental. Des professionnelles ressources sur lesquelles nous pouvons nous appuyer.

**Projet d'accueil du Relais Petite Enfance
Le Phare.**

Description du Relais Petite Enfance (RPE)

Historique

Les relais Assistantes maternelles (RAM) ont été initiés en 1989 par la CNAF afin d'améliorer qualitativement l'accueil au domicile des assistantes maternelles.

Un premier RAM a été créé sur la ville d'Angoulême le 1^{er} avril 2003 pour répondre à cet objectif. Au regard du nombre important d'assistantes maternelles sur le territoire, un deuxième RAM a été ouvert en mars 2012, avec le recrutement d'une deuxième animatrice responsable.

Au fil du temps, les deux RAM ont fusionné en un seul, composé de deux secteurs administratifs couvrant le territoire de la ville.

L'existence et les missions des RPE ont été reconnues dans la loi du 27 juin 2005, relatif aux assistantes maternelles et codifiées dans l'article L214-2-1 du code de l'action sociale et des familles (Casf).

Au 1^{er} janvier 2005 s'applique la 1^{ère} convention collective des assistants maternels du particulier employeur.

A partir de 2011, la CNAF a précisé et élargie les missions des RAM puis des RPE, notifiées par plusieurs lettres circulaires :

- Février 2011, Lettre circulaire LC 2011-020, qui précise les modalités susceptibles de favoriser le développement des RAM.
Du côté des familles, il s'agit de mieux les informer sur l'ensemble des modes d'accueil en présentant l'accueil individuel et collectif.
Du côté des professionnels de l'accueil individuel, il s'agit d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants, de renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel, et de participer à la professionnalisation du secteur de la garde d'enfants à domicile .
- Juillet 2017, Lettre circulaire LC 2017-003, qui complète celle de février 2011 avec trois missions supplémentaires :
 - Promouvoir l'activité des assistantes maternelles en améliorant leur employabilité
 - Augmenter le départ en formation continue des assistantes maternelles
 - Renforcer l'accompagnement des familles et le traitement des demandes d'accueil formulées sur le site monenfant.fr
- Décembre 2021, Lettre circulaire LC 2021-014, qui annonce le nouveau référentiel national des relais petite enfance mettant en application l'ordonnance 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles qui renomme les RAM en Relais Petite Enfance (RPE).

Ils sont par ailleurs définis au sein de l'article L214-2-1 du code de l'action sociale et des familles comme un « service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels ». Ils accompagnent les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et offrent aux professionnels de l'accueil individuel un espace d'échanges sur leurs pratiques professionnelles.

Présentation de l'équipe

Les 2 animatrices du RPE sont des agents de la ville, professionnelles de la petite enfance ayant des formations différentes et complémentaires : éducatrice de jeunes enfants et infirmière puéricultrice.

Chacune est responsable administrativement d'un secteur de la ville :

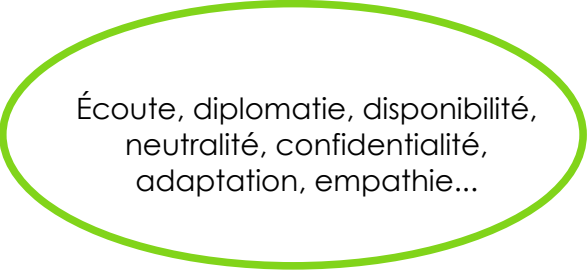
- le secteur Nord et Centre ville qui couvre les quartiers de Bel Air /Grand Font et du centre ville
- le secteur Sud et Ouest qui couvre les quartiers de Ma Campagne et Grande garenne/Basseau.

Les animatrices du RPE n'ont pas de statut hiérarchique vis à vis des assistantes maternelles de leur secteur, ni de missions de contrôle. Elles adoptent une posture de neutralité et n'interviennent jamais au domicile des assistantes maternelles.

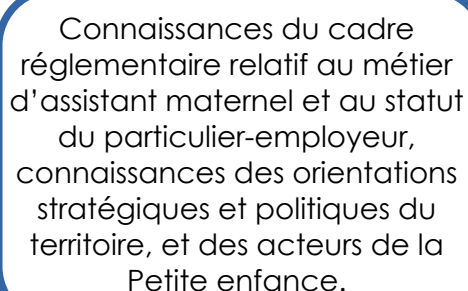
Le RPE a trois objectifs : Accueillir, informer et accompagner.

La complémentarité des regards et des expériences des animatrices offrent un champs de compétences large pour répondre à ces 3 objectifs.

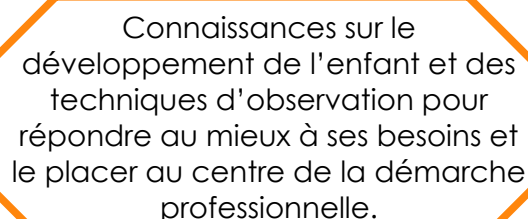
Pour remplir leurs missions les animatrices développent et mettent en œuvre différentes compétences:



Écoute, diplomatie, disponibilité,
neutralité, confidentialité,
adaptation, empathie...



Connaissances du cadre
réglementaire relatif au métier
d'assistant maternel et au statut
du particulier-employeur,
connaissances des orientations
stratégiques et politiques du
territoire, et des acteurs de la
Petite enfance.



Connaissances sur le
développement de l'enfant et des
techniques d'observation pour
répondre au mieux à ses besoins et
le placer au centre de la démarche
professionnelle.

Pour mettre à jour leurs connaissances et enrichir leurs compétences, les animatrices participent conjointement ou non à des formations organisées par le CNFPT, le conseil départemental, la CAF... sur des thématiques variées, en lien avec l'enfant et sa famille, avec le statut juridique (contrat, congés...), avec l'animation de groupe, avec le travail partenarial...

Présentation de l'organisation du temps de travail au sein du RPE

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	Horaires	8h15	8h15	8h15	8h15	8h15
		Temps d'accueil collectif sur le quartier de Ma Campagne	Temps d'accueil collectif sur le quartier de Grande Garenne/ Basseau	Temps administratif au bureau du RPE : gestion du RPE.	Temps d'accueil collectif sur le quartier Centre Ville	Temps d'accueil collectif sur le quartier de Bel Air/Grand Font
Après - midi	Horaires	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30
		13h30	13h30	13h30	13h30	13h30
		Temps de permanence au bureau du RPE	Temps administratif : réunions, interventions partenariales ...	Temps de permanence au bureau du RPE	Temps administratif : réunions, interventions partenariales ...	Temps de permanence au bureau du RPE
		17h15	17h15	17h15	17h15	17h15

Temps d'accueil collectif :

- moment partagé entre professionnels et entre professionnels et enfants
- échanges et accompagnement sur les pratiques professionnelles
- observation des enfants dans leur jeu
- propositions ludiques et éducatives

Les permanences et les rencontres :

- 3 demi-journées de permanence où les familles, futurs parents et les professionnels de l'accueil individuel peuvent être accueillis sans rendez-vous
- des rendez vous sont possibles en dehors de temps de permanence et en dehors des heures d'ouverture.

Gestion du RPE :

- gestion administrative (rendez-vous, mails, statistiques...)
- suivi administratif en lien avec la CAF
- mise en place, coordination et suivi de projets
- relations et réunions partenariales
- participation aux réunions du service Petite Enfance et de la direction de l'Enfance
- participation aux réseaux des RPE
- veille documentaire et juridique

Présentation des locaux

Les animatrices organisent des temps d'accueil collectif sur les quatre quartiers de la ville (Ma campagne, Grand Garenne/Basseau, Bel Air/Grand Font et Centre Ville) et dans le cadre de leur mission de service public.

- Le bureau d'accueil :

Le bureau d'accueil se situe au sein de la direction de l'Enfance dans le quartier de Saint Cybard au 111 rue de Saintes, et à proximité du service accueil aux familles.



- Les salles mutualisées :

Les quatre lieux d'accueil collectifs, aménagés et adaptés à l'accueil du jeune enfant sont répartis sur quatre quartiers de la ville :

Centre ville : 5 rue Saint Étienne. Les locaux sont mutualisés avec le lieu d'accueil enfant parent (LAEP). Ils comprennent une entrée, un local de rangement, une salle de jeu avec un espace moteur, une cour, une véranda, un espace de repos, une salle de change et une cuisine.



Nord : Rue des Ardilliers. Les locaux sont situés au sein de la crèche Bel Air et sont mutualisés avec le LAEP. Ils comprennent une salle de jeu, un espace motricité, une pièce polyvalente avec un point d'eau. Il y a un jardin aménagé pour les jeunes enfants partagé avec la crèche.



Sud : Allée du champ brun. Les locaux sont situés au sein de la crèche Ernest et Célestine. Ils sont mutualisés avec le LAEP et la crèche familiale TITOM. Ils comprennent une pièce de vie, une chambre, une salle de bain, un espace rangement et une kitchenette. Il y a un accès direct au jardin partagé avec la crèche. Des espaces thématiques sont aussi accessibles tels que l'espace moteur, la salle d'expression et la salle de manipulation.



Ouest : Rue des molines. Les locaux sont situés au sein de la crèche le monde de Zarafa. Ils sont mutualisés avec le LAEP et la crèche familiale TITOM. Ils comprennent une salle de jeu, une salle de change, et une petite salle motricité. Des salles mutualisées (pataugeoire, salle sensorielle, salle manipulation) sont également disponibles ainsi qu'une salle d'expression. Plusieurs extérieurs sont accessibles, un petit jardin attenant à la salle, une forêt et un jardin public aménagé à proximité.



• Planning d'occupation des salles mutualisées :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Centre ville	/	/	LAEP (matin)	RPE	/
Nord	LAEP (AM)	/	/	/	RPE
Sud	RPE	TITOM	/	/	LAEP (matin)
Ouest	LAEP (matin)	RPE	LAEP (AM)	/	TITOM

LAEP : de 9h à 12h le matin, de 14h à 17h30 l'après-midi (AM)

TITOM : de 8h30 à 11h30

RPE : de 9h30 à 11h30

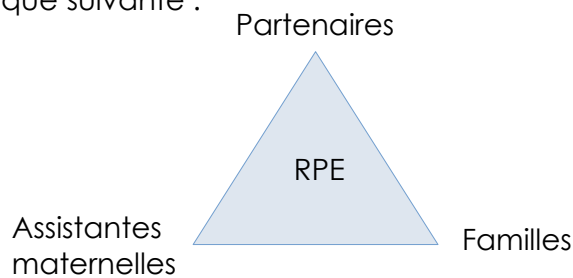
Projet éducatif

Introduction :

Le RPE est un lieu gratuit à disposition des familles , des futurs parents et des professionnels de l'accueil individuel.

Le RPE a trois objectifs : **Accueillir**
Informer
Accompagner

au sein de la triptyque suivante :



Les actions menées par le RPE auprès des jeunes enfants se font uniquement par l'intermédiaire des assistantes maternelles qui fréquentent le service.

Les missions du RPE s'articulent autour de deux publics :

MISSIONS A DESTINATION DES FAMILLES ET FUTURS PARENTS

Informer et accompagner les familles et futurs parents

Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes

Favoriser la mise en relation avec l'offre d'accueil

Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

MISSIONS A DESTINATION DES PROFESSIONNELLES

Informer sur le cadre d'exercice du métier d'assistant maternel

Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches règlementaires

Proposer des temps d'échanges et d'écoute et organiser des temps d'accueil collectif

Accompagner le parcours en formation continue

Lutter contre la sous activité subie et promouvoir le métier d'assistant maternel

MISSIONS A DESTINATION DES FAMILLES ET DES FUTURS PARENTS

Informer et accompagner les familles et futurs parents

Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes

Objectifs :

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil sur le territoire
- Informer les parents et futurs parents sur les coûts, les aides, le reste à charge et les démarches à effectuer sur le site de la CAF et de l'Urssaf-Pajemploi
- Valoriser l'offre de service monenfant.fr
- Accompagner les familles et les futurs parents dans leur projet d'accueil
- Accompagner les familles et les futurs parents dans leurs démarches administratives

Attendus de l'action :

- La connaissance de l'offre d'accueil pour pouvoir faire un choix éclairé
- Des propositions d'offre d'accueil adaptées aux besoins des parents
- Une prise de conscience du rôle d'employeur si le choix se porte sur l'emploi d'une assistante maternelle
- De la réactivité entre l'offre et la demande
- Une proximité et une collaboration avec le service Accueil aux familles
- La ré-orientation vers d'autres services en fonction des besoins

Moyens :

- L'accueil physique au bureau
- L'accueil téléphonique
- Les échanges par mail
- Les réunions d'information
- Les différents supports de communication
- Les plaquettes d'information (guide des prestations de la CAF, plaquette du LAEP, des organismes des gardes à domicile et des centres sociaux...)
- Les échanges avec le service Accueil aux Familles

Actions :

- La proposition des temps d'informations aux familles et aux futurs parents lors de rendez vous physiques :
 - La mise en place de temps de permanence identifiés trois fois par semaine
 - La prise de rendez-vous via le portail famille ou par téléphone
 - La possibilité de prendre rendez-vous en dehors des temps de permanence et des horaires d'ouverture du RPE en fonction des possibilités de chacun.
- La proposition de temps d'informations lors d'échanges téléphoniques ou par mails :
 - La mise en place d'une adresse mail générique pour le RPE , accessible par les deux animatrices
 - L'accueil téléphonique à tout moment de la journée hors des temps d'accueil collectifs.
- La collaboration étroite avec le service Accueil aux familles :
 - Le passage de relais du service accueil aux familles vers le RPE en fonction de la situation des familles (famille arrivant sur Angoulême, premier enfant accueilli sur la ville, premier né, méconnaissance des modes d'accueil)

- L'accueil des familles en questionnement sur les modes d'accueil
- La participation du RPE aux commissions d'attribution des places
- le partage d'informations et regards croisés sur l'évolution des besoins des familles et de la population.
- La valorisation de l'offre de service monenfant.fr :
 - Les sollicitations régulières du RPE, pour que les assistantes maternelles mettent à jour leur profil sur monenfant.fr
 - Les échanges avec les assistantes maternelles sur les temps d'accueil collectif, lorsqu'elles rencontrent des difficultés avec leur compte
 - La mise en lien avec la référente de monenfant.fr de la CAF , pour résoudre les problèmes rencontrés
 - L'accompagnement personnalisé des familles et des assistantes maternelles en difficulté avec l'outil numérique
 - L'orientation des familles en recherche d'un mode d'accueil individuel vers le site monenfant.fr

Favoriser la mise en relation avec l'offre d'accueil

Objectifs :

- Renseigner les parents ou futurs parents sur les assistantes maternelles en activité sur le territoire
- Écouter et Analyser les besoins des familles
- Orienter les familles en fonction de leurs besoins
- Faciliter la mise en relation entre assistantes maternelles et futurs parents employeurs

Attendus de l'action :

- Une mise en relation facilitée
- Une meilleure visibilité des assistantes maternelles en activités
- Des propositions adaptées aux besoins d'accueil
- Une collaboration étroite avec le service accueil aux familles

Moyens :

- Le site monenfant.fr
- La liste départementale des assistantes maternelles
- La liste départementale des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)
- La liste des micro-crèches du secteur privé
- Communication avec le service accueil aux familles
- Communication avec l'ensemble des assistantes maternelles agréées

Actions :

- Les échanges transversaux avec le service accueil aux familles, pour identifier les familles ayant des besoins d'accueil restés sans proposition

- La prise de contact avec les familles n'ayant pas eu de réponses favorables à la commission d'attribution des places, pour leur proposer un accompagnement individualisé vers un autre mode d'accueil
- L'accompagnement et orientation des familles vers monenfant.fr
- La transmission de la liste départementale des assistantes maternelles et des MAM
- Les sollicitations de l'ensemble des assistantes maternelles du territoire afin de connaître leurs possibilités d'accueil lors d'un besoin urgent de remplacement de l'assistante maternelle habituelle (maladie, formation, congés...)
- Les sollicitations de l'ensemble des assistantes maternelles du territoire afin de connaître leurs possibilités d'accueil lors d'un besoin urgent d'une famille en recherche d'un mode d'accueil (reprise de travail, interim, formation...)
- La mise à jour annuelle des données professionnelles sur l'activité des assistantes maternelles par le biais d'une fiche de renseignements (coordonnées, agrément, modalités d'accueil)

Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

Objectifs :

- Informer et sensibiliser sur les droits et obligations employeurs/employés
- Orienter vers les instances spécialisées en fonction des besoins et problématiques
- Informer sur la réglementation en vigueur et sur la convention collective

Attendus de l'action :

- La prise de conscience de l'engagement de chacun lors de la signature d'un contrat de travail
- L'autonomie des parents dans leur rôle d'employeur
- Le respect des droits de chacun, en application de la convention collective

Moyens :

- Les temps de permanence dédiés à l'accueil des familles
- Les rendez vous physiques ou téléphoniques
- Une Veille documentaire et juridique régulière
- Une permanence juridique de la CAF pour répondre aux questions du RPE
- La convention collective du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile
- La charte nationale d'accueil du jeune enfant
- Le site Urssaf-Pajemploi
- La ligne téléphonique et l'adresse mail de l'Urssaf-Pajemploi dédiées au RPE
- Abonnement à la revue [l'ass mat](#)

Actions :

- L'accompagnement des familles dans les différentes démarches à effectuer :
 - L'information concernant les prestations de la CAF
 - L'information sur la procédure de demande du CMG (complément libre choix du mode de garde) et des réformes en cours

- L'information sur les démarches à effectuer sur Urssaf-pajemploi pour déclarer l'emploi de l'assistante maternelle
- L'information et l'accompagnement des parents dans la mise en place et le suivi du contrat de travail en leur proposant différents modèles de contrat et en leur expliquant les différentes clauses.
- L'accompagnement des familles dans la mise en place de la relation de travail et de confiance avec l'assistante maternelle :
 - Les encourager à être précis dans leur projet d'accueil avec l'assistante maternelle (besoins, autres demandes d'accueil, horaires...)
 - Les encourager à échanger avec l'assistante maternelle sur les questions éducatives (projet d'accueil, projet familial).
- La sensibilisation des parents sur l'importance de la formation continue pour l'assistante maternelle :
 - L'information et l'accompagnement des familles sur les démarches possibles lorsque l'assistante maternelle part en formation : recherche d'un accueil de remplacement, déduction d'absence, etc....
 - L'information sur les formations obligatoires pour le maintien de l'agrément
 - La valorisation du départ en formation pour la professionnalisation continue des assistantes maternelles.

Évaluation des missions à destination des familles et futurs parents

Ces missions font l'objet d'une évaluation annuelle transmise à la CAF. Elle porte sur plusieurs critères :

- La communication du RPE
 - Comment et avec quels supports de communication (plaquettes , réseaux sociaux, réunions, portes ouvertes...)
 - Moyens mis en œuvre (participation aux forums, mise en place de rendez-vous, de réunions d'informations, ...)
- Les statistiques :
 - Nombre de familles ayant pris contact avec le RPE, (rendez vous, et accueil téléphonique)
 - Nombre de familles ayant un besoin d'accueil, (demandes de renseignements sur les modes d'accueil et démarches à effectuer...)
 - Nombre de familles particuliers employeurs (questionnements et demandes sur le contrat d'accueil et sur la relation de travail)
 - Les différents besoins identifiés des familles (horaires atypiques, urgence, périscolaire...)
 - Nombre de ré-orientations vers des organismes spécifiques (DDETS-PP, conseil des prud'hommes, la FEPEM...)

Le RPE dispose d'un logiciel métier dédié qui permet l'édition des statistiques. Une évaluation interne liée à la collaboration avec le service accueil aux familles est en cours d'élaboration avec la co-construction d'outils et de critères communs.

MISSIONS A DESTINATION DES PROFESSIONNELLES

Informier et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches réglementaires

Informier sur le cadre d'exercice du métier d'assistant maternel

Lutter contre la sous activité subie et promouvoir le métier d'assistant maternel

Objectifs :

- Informier sur le métier d'assistante maternelle et sur la procédure d'agrément
- Informier et inciter les assistantes maternelles à faire les démarches sur monenfant.fr
- Informier sur les droits et devoirs du métier
- Informier et accompagner les assistantes maternelles dans la gestion de leur activité
- Valoriser le métier d'assistante maternelle

Attendus de l'action :

- Le développement de l'offre d'accueil individuel
- Une visibilité accrue de l'offre d'accueil via monenfant.fr
- La professionnalisation des assistantes maternelles
- L'autonomie des assistantes maternelles dans leur offre d'accueil et dans le suivi de leur activité professionnelle
- Une connaissance actualisée du cadre réglementaire
- La reconnaissance du métier par les particuliers employeurs
- La reconnaissance du métier par notre tissu partenarial local

Moyens :

- Des temps de permanence et des rendez vous
- La participation à la formation initiale des assistantes maternelles
- Une veille juridique et documentaire
- La collaboration avec la référente CAF de monenfant.fr
- Des échanges réguliers avec les assistantes maternelles du territoire
- Des rencontres et réunions avec les partenaires (France travail, forum établissements scolaires...)
- Des rencontres et échanges avec les réseaux des RPE pilotés par la CAF

Actions :

- L'accompagnement des candidates à l'agrément du début du projet jusqu'à l'obtention de l'agrément
- L'accompagnement de la professionnelle ou future professionnelle dans la rédaction de son projet d'accueil
- La recherche documentaire pour mettre à jour les fiches réglementaires et juridiques
- L'accompagnement des assistantes maternelles dans l'exercice de leur métier :

- enrichir les réflexions et connaissances dans leurs pratiques professionnelles (rôle éducatif et soutien à la parentalité)
- répondre aux questions liées à la relation de travail (contrats, congés payés , accueil de l'enfant, droits et devoirs de chacun...).
- Le suivi de l'offre et la demande d'accueil sur le territoire pour répondre aux questions des familles et professionnels
- Avoir une vigilance par rapport au déséquilibre entre l'offre et la demande
- L'incitation des assistantes maternelles à mettre à jour leur statut et profil sur monenfant.fr
- L'accompagnement individualisé des professionnels dans l'appropriation et l'utilisation du site monenfant.fr
- La proposition de temps d'échanges et d'écoute, en individuel avec ou sans rendez-vous
- Les échanges collaboratifs avec le service accueil aux familles pour mettre en relation une famille en recherche d'un mode d'accueil et une assistante maternelle ayant des disponibilités d'accueil

Proposer des temps d'échanges et d'écoute et organiser des temps d'accueil collectif

Les temps d'accueil collectif organisés par le RPE sont des moments où les enfants, les assistantes maternelles et les gardes à domicile, viennent partager un temps de jeux et d'échanges dans un espace adapté, en présence des animatrices du RPE .

L'accord des parents est indispensable pour que l'assistante maternelle fréquente les temps d'accueil collectifs.

Les professionnels de l'accueil individuel (assistantes maternelles et gardes à domicile) peuvent y être force de proposition et de mise en œuvre de temps d'éveil collectif.

Ce sont aussi des temps où les enfants font l'expérience du vivre ensemble, et où les assistantes maternelles peuvent échanger sur différentes thématiques.

Objectifs :

- Promouvoir les temps d'accueil collectifs auprès des professionnelles de l'accueil individuel
- Promouvoir et sensibiliser à l'égalité fille-garçon dès le plus jeune âge
- Favoriser la fréquentation des temps d'accueil collectif par les assistantes maternelles
- Offrir un espace d'échanges et d'observation
- Partager un temps avec les autres assistantes maternelles et créer du lien pour rompre l'isolement induit par le travail à domicile sur chaque secteur de la ville
- Échanger sur les pratiques professionnelles accompagnées par les animatrices du RPE et travailler sur la qualité de l'accueil au domicile

- S'enrichir les unes les autres en partageant des expériences et les connaissances acquises
- Observer les enfants dans un contexte différent du domicile
- Sensibiliser et valoriser les actions d'éveil à la nature et les bienfaits sur le développement de l'enfant
- Partager des instants hors du domicile avec les enfants accueillis
- Accompagner les assistantes maternelles dans leur démarche éducative et dans leur identité professionnelle
- Faire découvrir et valoriser les temps d'accueil collectif auprès des familles

Attendus de l'action :

- L'amélioration de la qualité de l'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle
- La professionnalisation des assistantes maternelles
- Une appropriation des temps collectifs sur chaque secteur de la ville
- Un regard différent porté sur les compétences de l'enfant
- Placer l'enfant au cœur de nos pratiques
- Encourager l'égalité fille-garçon et lutter contre les stéréotypes de genres
- Des échanges spontanés et diversifiés sur les pratiques professionnelles
- Des assistantes maternelles force de propositions et de réalisation de temps d'éveil
- L'identification de la place de chacun avec un respect et soutien mutuel

Moyens :

- Les échanges d'expériences
- Des apports théoriques (articles, formations, livres...)
- Les techniques d'observation
- Des intervenants extérieurs
- Les salles mutualisées au sein des crèches et leurs jardins
- Les salles équipées et aménagées pour accueillir un jeune public
- Les supports de communication (plaquette RPE, projet d'accueil des assistantes maternelles , règlement des temps d'accueil collectifs) (cf annexes)
- Les projets mettant en lumière les actualités du RPE
- La charte nationale d'accueil du jeune enfant, charte de la laïcité
- La charte d'accueil et projet d'accueil des temps collectif
- Des matériels pédagogiques et thématiques (livres, articles, vidéos...)
- Des sorties plein air

Actions :

- L'organisation et la planification des temps d'accueil collectif (TAC)
- La diversification des propositions de temps d'accueil collectif en y associant nos partenaires :
 - Les partenaires culturels : musées, médiathèques, bibliothèques
 - Les partenaires municipaux : le service des espaces verts, les services techniques, les crèches
 - Les lieux publics : parcs, bois, sentiers.
- L'accompagnement des échanges entre assistantes maternelles
- L'accompagnement des assistantes maternelles dans leur positionnement professionnel en utilisant l'observation pour adapter leurs propositions aux besoins des enfants

- La mise en place des conditions favorisant les échanges et les moments plus privilégiés :
 - entre enfants et assistantes maternelles
 - entre assistantes maternelles
 - entre assistantes maternelles et animatrices.
- L'enrichissement des réflexions professionnelles par rapport au développement et aux besoins individuels de l'enfant, en tenant compte et en respectant son environnement
- L'information et la valorisation de nos actions auprès des assistantes maternelles et de nos partenaires sur les quatre quartiers
- la mise en place d'une gazette sur les actualités du RPE, en y associant les assistantes maternelles fréquentant le RPE
- L'envoi de la gazette aux assistantes maternelles agréées sur le territoire pour leur donner envie de venir aux temps d'atelier
- L'organisation de temps festifs, où sont invités les parents
- La découverte des lieux d'accueil du RPE par les familles qui le souhaitent lors des temps d'accueil collectif
- La proposition de conférences, de soirées débat
- La proposition de soirées thématiques
- l'organisation de soirées portes ouvertes
- La collaboration et la complémentarité avec les équipe accueillantes des crèches où sont situées les salles mutualisées
- L'envoi du planning prévisionnel pour rendre visible à toutes les assistantes maternelles l'organisation des temps d'accueil collectif
- Le projet d'accueil des assistantes maternelles lors des temps d'accueil collectif
- L'écriture conjointe avec les assistantes maternelles de la charte d'accueil des temps collectifs
- La diffusion des informations en associant nos partenaires

Accompagner le parcours en formation continue

Objectifs :

- Faciliter l'accès à la formation continue des assistantes maternelles
- Informer sur le financement des formations
- Faciliter des solutions d'accueil alternatives lorsque les professionnelles sont en formation
- Veiller à ce que les assistantes maternelles participent à une formation au moins une fois par an
- Proposer des formations adaptées et diversifiées à la profession

Attendus de l'action :

- L'enrichissement des connaissances sur les besoins de l'enfant
- L'évolution des pratiques professionnelles
- Des échanges entre assistantes maternelles

Moyens :

- L'outil informatique
- La salle de réunion
- Les échanges avec les RPE du Grand Angoulême et du département
- Les échanges avec les organismes de formation labellisée IPERIA
- Les temps d'accueil collectif
- Le livret des formations proposées par les RPE du Grand-Angoulême

Actions :

- L'identification des besoins et recensement des thématiques souhaitées
- les propositions de formations avec un organisme labellisé IPERIA
 - L'organisation des formations en semaine, ou le samedi
 - La mise à disposition de locaux et de matériel informatique
- La collaboration avec les autres RPE pour harmoniser l'offre de formation
 - L'élaboration d'un livret de formation mises en place sur le Grand-Angoulême
 - La diffusion par mail du livret
- L'information à toutes les assistantes maternelles du territoire lorsqu'il reste des places à une formation
- La participation à la formation initiale du conseil départemental des futures assistantes maternelles avec les crèches familiales
- Le partage des retours de formation entre assistantes maternelles

Évaluation des missions à destination des professionnelles

Ces missions font l'objet d'une évaluation annuelle transmise à la CAF.
Elle porte sur plusieurs critères :

- Pour les temps d'accueil collectifs :
 - Le nombre de professionnelles en exercice sur le territoire
 - Le nombre de professionnelles fréquentant le RPE
 - Le nombre d'enfants de moins de trois ans
 - Le type de propositions faites lors des temps d'accueil collectif
- Le nombre d'assistantes maternelles ayant un compte sur monenfant.fr
- Le nombre de moments festifs organisés par le RPE
- Le nombre de temps d'accueil collectifs organisés et les moments d'organisation
- Pour les missions d'information et d'accompagnement des professionnelles :
 - Le nombre de sollicitations des assistantes maternelles en fonction de thématiques : droit du travail, formation, fonctionnement du RPE, Les besoins de l'enfant, l'éveil et le développement du jeune enfant, la relation de travail...
 - Le nombre d'assistantes maternelles accompagnées pour faire les démarches sur monenfant.fr
 - Le nombre de MAM sur le territoire
 - Le nombre de gardes à domicile sur le territoire
 - Le nombre d'assistantes maternelles ayant signalé une sous activité au RPE et quelles actions ont été mises en place.

- Pour la mission accompagner le parcours de formation continue :
 - Le recensement des formations proposées
 - Le nombre d'assistantes maternelles ayant participé à une formation proposée

Le RPE dispose d'un logiciel métier dédié qui permet l'édition de son activité.

ACTIONS A DESTINATION DES ENFANTS

Les temps d'accueil collectifs sont des espaces où les professionnelles de l'accueil individuel et les enfants viennent partager un temps de jeu en présence des animatrices du RPE.

Les observations faites par les assistantes maternelles leur permettent de faire des propositions d'éveil, accompagnées par les animatrices du RPE. Ces propositions donnent lieu à des échanges entre professionnelles pour répondre aux besoins des enfants.

Les grandes lignes pédagogiques au sein des temps d'accueil collectif

★ Le libre jeu

Les temps d'accueil collectif sont orientés vers le libre jeu, où les jeux et jouets sont mis à disposition des enfants et des professionnelles. Le développement du jeune enfant passe par l'exploration (manipulation, motricité, imitation, imagination et sensorialité), l'observation, les ressentis et la relation à l'Autre (adultes et enfants présents).

Plus l'activité de l'enfant est libre, plus elle stimule son imagination, sa créativité et son expression personnelle.

Elle construit et consolide la confiance en soi.

« Il ne s'agit pas d'abandonner l'enfant à lui même pour qu'il fasse ce qu'il veut, mais de lui préparer un milieu où il puisse agir librement » Maria Montessori, médecin et pédagogue.

★ Les propositions d'éveil variées

A partir des observations des assistantes maternelles et des besoins identifiés de chaque enfant, des propositions d'éveil peuvent être mises en place lors des temps d'accueil collectif telles que :

- Des parcours moteurs adaptés aux capacités des enfants (du bébé rampant au grand qui marche), vélos, draisiennes
- Du collage, de la peinture, du crayonnage...
- Jeux de construction (légos, briques cartons, éléments de récupération...)
- Jeux de manipulation adaptés aux besoins des enfants de différents âges
- Jeux et espaces de découvertes sensorielles
- Éveil musical, chansons, comptines, histoires
- Des temps en plein air

★ L'éveil à la nature et le jeu en extérieur

Pour répondre au principe 6 de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant :

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. », les enfants et les assistantes maternelles participent très régulièrement à des sorties dans les bois (Saint Martin), sur des chemins de promenade (L'Anguienne), dans des parcs de jeux (Jardin Vert, parc public) et à la chèvrerie de Rouillet, dans le cadre des temps d'accueil collectif du RPE ou de façon autonome.

Les enfants profitent des jardins sécurisés des assistantes maternelles et ceux des crèches où se trouvent les salles mutualisées. Lors des transmissions, les assistantes maternelles valorisent ces temps passés dehors et leurs bienfaits pour le développement de l'enfant.

Le service des espaces verts de la ville propose et co-anime avec les animatrices du RPE des ateliers de découverte (plantation, récolte, jardin pédagogique...), de manipulation avec des éléments naturels (pommes de pins, bâtons, mousses, sable, terre...) et sensoriels (aromates, fleurs...). Les enfants peuvent, suivant l'atelier, ramener à la maison leur plantation ou création. Ce qui permet aux assistantes maternelles d'échanger avec les familles et de les sensibiliser à la découverte de la nature par l'enfant.

★ L'égalité entre les filles et les garçons

Pour répondre au principe 7 de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant : « Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles en dehors de tous stéréotypes. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité. », les assistantes maternelles accueillies au RPE, sont sensibilisées, formées et nourrissent leurs réflexions pour que les enfants accueillis soient libres de choisir, soient respectés dans leurs droits, leurs compétences et leurs capacités.

Les actions mises en places pour favoriser l'égalité fille-garçon :

- Incitation à trouver la parole juste et égalitaire :

Les professionnelles de l'accueil individuel s'adressent aux enfants en étant attentives au vocabulaire employé pour qu'il reste neutre et non genré. Elles sont aussi vigilantes à toutes les petites phrases mécaniques, par exemple « C'est pas beau dans la bouche d'une petite fille ! » ou « Tu passes le balai comme maman » ou « un grand garçon cela ne pleure pas ».

- Permettre à l'enfant d'explorer tous les aspects de leur personnalité :

Des propositions différentes et variées de temps de jeu et d'activités sont faites pour répondre aux besoins des enfants et accessibles à tous comme les déguisements, les temps de danse, d'activités sportives (draisienne, jeu de ballons...), les jeux d'imitation (dînette, poupée, poussette, aspirateur...).

- Reconnaissance des émotions de chacun :

Les émotions de l'enfant ont besoin d'être entendues, reconnues, nommées et verbalisées. Si l'enfant n'est pas entendu dans son vécu émotionnel, il développera une fragilité de son estime de soi.

Être à l'écoute, observer les manifestations émotionnelles des enfants (pleurs, cris, rires, repli, enthousiasme, peur...) permet aux assistantes maternelles de se questionner et de mettre des mots sur ce qui « traverse » les enfants.

Françoise DOLTO disait « *le jeune enfant est un être de langage* », ajoutons « *qu'il est avant tout un être d'émotions* », citation d'Arnaud DEROO.

- Favorisation de l'expression des émotions :

En fonction des capacités de chaque enfant, ils sont incités à verbaliser leurs émotions ou à les signer ou à utiliser le matériel spécifique sur lequel elles sont schématisées par des visages ou des couleurs (coussins, ballons, bouteilles).

Les enfants ont libre accès à leur doudou pour se rassurer et pour exprimer leurs émotions (le mordre, le lancer, le câliner, le taper...). Les assistantes maternelles reconnaissent et accompagnent les enfants dans la gestion de celles-ci. Respecter et écouter les émotions de l'enfant, c'est le considérer comme une personne.

- Valorisation de l'enfant dans ses expériences :

Les assistantes maternelles sont encouragées à complimenter les enfants et à souligner leurs réussites dans toutes leurs expérimentations et à valoriser leurs particularités et leurs compétences individuelles et collectives.

- Accompagnement de l'enfant dans sa rencontre à l'Autre et la notion de consentement :

Être à l'écoute et observer les enfants dans leur relation à l'Autre. Être capable de mettre les mots justes sur ce que les enfants vivent dans le respect de chacun.

Par exemple : un enfant qui souhaite faire un bisou à un autre qui le repousse. L'idée serait de verbaliser le refus de l'enfant à celui qui veut faire un bisou tout en lui offrant une autre possibilité d'entrer en relation avec lui, et de signifier à l'autre enfant que l'on a bien vu qu'il n'avait pas envie de ce rapprochement.

Favoriser l'égalité fille/garçon permet de s'assurer que chaque enfant, peu importe son genre, grandit avec les mêmes possibilités. Par exemple : Pas d'intervention de l'adulte dans le jeu partagé des enfants quel qu'il soit (dînette, ballons...), sans leurs sollicitations. Les assistantes maternelles et les animatrices du RPE en sont garantes.

- Importance du choix des jeux et jouets mis à disposition :

Vigilance dans l'achat des jeux et jouets (plutôt en bois, de couleur neutre).

Proposition de temps de jeu avec des objets de récupération et du quotidien.

- Attention portée sur les livres, les comptines et les chansons :

Ils reflètent la diversité pour favoriser l'ouverture d'esprit et l'accueil de l'Autre.

Investissement dans des livres jeunes publics qui cassent les clichés genrés (ex : les éditions Talents Hauts avec les animales, les camions, mon carrosse, la barrette...).

- un aménagement de l'espace adapté aux besoins des enfants :

La libre circulation dans les espaces de jeu, le libre choix de son jeu et l'autonomie sont des axes forts du projet du RPE qui se retrouvent dans les aménagements des salles mutualisées, dans le choix du matériel et de sa mise en scène. Les enfants sont invités à jouer librement sans être limités ou influencés par leur genre.

★ L'adulte Phare et l'aménagement de l'espace

Le rôle des professionnelles présentes est de penser un environnement favorisant les découvertes et les expériences, mais pas seulement.

Les professionnelles doivent être présentes auprès des enfants pendant leur jeu et les soutenir par le regard, par des paroles bienveillantes et une présence sécurisante.

Elles se positionnent dans l'espace de telle sorte que les enfants puissent les voir et les interpeller en fonction de leurs besoins. C'est la notion d'adulte phare, développée par Anne-Marie Fontaine, psychologue du développement.

L'aménagement de l'espace est réfléchi pour répondre aux besoins des jeunes enfants et des professionnelles. Il peut être amené à évoluer en fonction des besoins observés de chacun.

« L'espace est un langage et l'enfant dialogue avec lui » Didier Heinz, architecte, designer d'espaces pour la petite enfance et auteur.

Les partenaires éducatifs :

- Les Médiathèques :



Tous les ans, le RPE participe à, au moins, une exposition dans le cadre du festival « les petites oreilles en goguette ». Il organise, avec les médiathèques de quartier (Ma Campagne et Grande Garenne/Basseau) et de Grand Angoulême (l'Alpha), des temps d'accueil collectif, avec animations (lectures, comptines) ou découverte libre des livres sur une fréquence définie.

- Les Ludothèques :

Le RPE organise des temps de jeu avec les ludothèques municipales et associatives (Lud&tic, l'Escale et La lud'), pour les assistantes maternelles et les enfants accueillis, suivant un planning défini.

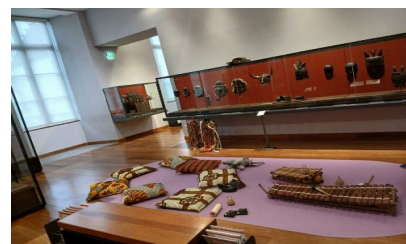
- Les musées :

Le RPE a la chance d'avoir sur son territoire trois musées : le musée des beaux arts, le musée du papier, et le musée de la cité internationale de la BD et de l'image. Des visites animées et contées sont programmées pour les assistantes maternelles fréquentant le RPE, en fin du premier semestre annuel.



- Le service des Espaces verts municipaux :

Le RPE profite du jardin pédagogique, une à deux fois dans l'année, au sein des serres municipales. Une animatrice du service des espaces verts propose des ateliers découvertes, plantations et création, au sein des salles mutualisées. Ces temps d'animation sont préparés en amont avec les animatrices pour définir les thématiques.



Le projet éveil culturel et artistique :

Objectifs :

- Se saisir de tout moment de vie quotidienne pour faire entrer la culture, l'art et la nature et ainsi favoriser la curiosité, la construction et l'épanouissement du jeune enfant.
- Répondre au principe 5 de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant : « Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »
- Proposer une diversité de type de spectacle (marionnettes, chansons...)
- Sensibiliser et accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles sur le volet artistique et culturel.
- Promouvoir auprès des familles les bienfaits de l'art dès le plus jeune âge et les lieux culturels.
- Renforcer le maillage partenarial autour de la petite enfance et la Culture.

Principes :

L'accès à la culture doit être pour tous et dès le plus jeune âge.

En offrant aux jeunes enfants et aux assistantes maternelles des espaces d'éveil culturel et artistique, le RPE contribue à réduire, dès la petite enfance, les inégalités et participe à sensibiliser les familles et les professionnels de l'accueil individuel sur l'intérêt de cette démarche.

Il n'y a aucun but d'apprentissage, c'est la notion de plaisir partagé qui est recherchée.

Pédagogie :

L'enfant reste libre de se saisir ou non des propositions qui lui sont faites.

Le professionnel se laisse guider par l'enfant dans ses découvertes, respecte les choix, les envies et les ressentis des jeunes enfants. Il se positionne en tant que médiateur et facilitateur lors des activités culturelles et favorise les échanges avec l'enfant. C'est au contact de l'Autre que l'enfant va s'exprimer de manière verbale ou non verbale.

L'éveil culturel et artistique accompagne le développement de l'enfant dans sa globalité:

- Les sens
- L'imaginaire, la capacité d'écoute
- La créativité et la curiosité
- La découverte et l'expression des émotions

Les Temps d'accueil collectif : « Quand l'Art nourrit les bébés »

- Les livres :

Les histoires aident les enfants à grandir. Le livre met en scène et en image des personnages, des objets et des situations vécues par l'enfant et les émotions qu'il peut

ressentir. Le livre accompagne l'enfant dans le développement du langage, de son imaginaire...

- La proposition d'une diversité de livres (formats, graphismes, matières, albums sans texte, imagiers, albums d'animation (kamichibaï, livres pop up, tapis à histoire...) sur différents thèmes de quotidien de l'enfant.
- L'aménagement d'un espace favorisant la découverte des livres en duo enfant/professionnel ou en groupe.
- La proposition de temps histoires, les comptines et les chansons.
- La manipulation et la découverte des livres par tous.

- Les ateliers sensoriels :

Dès le plus jeune âge, l'enfant est particulièrement réceptif à son environnement. Avant de pouvoir s'exprimer par les mots, il est sensible aux couleurs, aux matières, aux sons et aux formes qui l'entourent.

- L'installation d'espaces d'inspiration Snozelen,
- L'aménagement d'espaces manipulation de différentes matières et éléments
- Des ateliers senteur (utilisation d'épices et aromates...)
- Des ateliers création avec des éléments naturels (Land Art, jardins miniatures...)
- Des ateliers découvertes des sons (éveil musical et sonore, loto sonore...).



Les projets en partenariat :

Les temps d'accueil collectif spécifiques sont planifiés avec nos partenaires éducatifs.

- les médiathèques et bibliothèques : le RPE bénéficie de temps d'accueil contés et animés par une médiatrice culturelle.

- les musées (Beaux Arts, Papier et CIBDI) : visites, expositions, atelier thématique, temps enfants/parents et professionnels.

- l'Artothèque : emprunt et exposition de peintures ou dessins de la collection de la ville d'Angoulême.

Spectacles et résidences artistiques :

Le RPE essaie d'organiser au moins un spectacle jeune public par an. Les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent participent volontiers à ces représentations. Il est proposé trois séances dans une matinée, avec une séance pour les assistantes maternelles fréquentant le RPE et celles de la crèche familiale Titom. Les deux autres séances sont proposées aux crèches de la ville.

Dans le cadre d'un partenariat ponctuel avec des écoles d'art, en fonction de leur projet de création de spectacle ou d'ateliers d'éveil, les assistantes maternelles et les enfants peuvent participer à des séances de création ou des représentations. Les assistantes maternelles peuvent alors échanger avec les artistes.

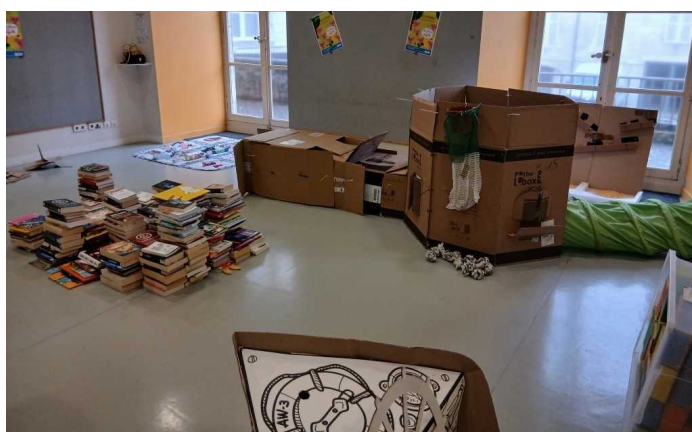
Semaine nationale de la petite enfance :

Le RPE coordonne le projet Semaine de la petite enfance et met en lien les partenaires sur l'ensemble du territoire de la ville, tout en menant ses propres actions avec les assistantes maternelles.

Chaque année une thématique est définie au niveau national, qui est ensuite déclinée en actions au niveau local, sur tous les quartiers de la ville.

L'objectif est d'imaginer et proposer des actions différentes, sur une semaine spéciale, en mettant à profit les ressources du territoire.

Les assistantes maternelles participent à ces événements extraordinaires et variés : musée, danse, temps contés à la bibliothèque, temps créatifs, œuvres collectives, temps parents/enfants/professionnelles,



Projet social

Environnement local

Aspects géographiques et population par quartier

Quartier de Ma Campagne

Le quartier de Ma CAMPAGNE se caractérise par une variété de formes urbaines qui mêle des secteurs pavillonnaires et des habitats collectifs. Il a bénéficié d'une opération de renouvellement urbain achevée en 2012, et a vu sa population diminuer, avec un accroissement du nombre de retraités.

C'est un quartier attractif, offrant de nombreux services à la population : un centre social (Le CAJ), une médiathèque municipale, la maison des solidarités avec les services de la PMI, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), deux écoles maternelles et élémentaires, un collège, deux lycées, des équipements sportifs, une épicerie sociale et des commerces.

Il est situé à moins de 15 minutes du centre ville et bénéficie de transports en commun.

Ce quartier propose une diversité culturelle due aux mouvements des populations (Afrique, Europe de l'Est...)

La population de ce quartier est souvent confrontée à des difficultés économiques dues à un faible niveau de qualification professionnelle (45 % des femmes sont sans diplôme), au fait d'être seul à élever son ou ses enfants (45 % des familles sont monoparentales) et à la précarité financière (34,5 % des femmes et 42 % des hommes sont en situation de travail et 55 % des familles sont au seuil de pauvreté ou en dessous). Plus de la moitié des ménages sont en dessous du seuil de bas revenus. 20 % des familles ont trois enfants et plus. La formation continue et les dispositifs de reconversion ou d'insertion professionnelle revêtent une importance particulière sur ce secteur.

Population recensée en 2020	Taux de pauvreté	% des familles mono-parentales	Femmes		Hommes		% des femmes sans diplômes
			% de femmes en situation d'emploi	% de femmes en activités	% d'hommes en situation d'emploi	% d'hommes en activités	
1943	55 %	45,1	34,5	62,2	42,1	68,2	45,1
			27,7 % des femmes sont en activité mais pas en emploi (formation, bénévolat...)		26,1 % des hommes sont en activité mais pas en emploi		

La municipalité d'Angoulême a fait le choix de regrouper en un équipement unique les diverses structures petite enfance existantes sur le secteur sud (crèche ma campagne, crèche monod et halte garderie Ma Campagne) afin d'améliorer le service offert à la population grâce à davantage de souplesse dans les modalités d'accueil proposées.

En 2022, La nouvelle crèche « Ernest et Célestine » d'une capacité d'accueil de 60 enfants, a ouvert ses portes et accueille les familles en accueil régulier et occasionnel. De plus, 11 assistantes maternelles agréées « indépendantes » sont présentes sur le territoire. Le LAEP et le RPE sont présents sur ce secteur.

Modes d'accueil pour le jeune enfant en 2024				
Nbre d'entrées en accueil régulier	Nbre d'entrées en accueil occasionnel	Nbre de places en accueil régulier	Nbre de places en accueil occasionnel	Nbre de places agréés chez les assistantes maternelles
32	38	48	12	37
	+ 3 demandes sans suites données par les familles	Soit : 97 places d'accueil		

Quartier Bel Air / Grand Font

Quartier prioritaire, il est marqué par un relief accentué, ce qui a généré une implantation particulière des bâtiments. L'habitat social y est très concentré.

En 2010, on y recensait 88,5% de logements sociaux. Situé à proximité de la gare et du centre-ville, le quartier est constitué de maisons individuelles et de logements collectifs. Ces logements collectifs sont constitués par une part importante de grands logements (5 pièces et plus) et de petits logements (une à deux pièces).

Un projet de rénovation urbaine est en cours sur le quartier avec notamment la construction d'un nouvel équipement éducatif regroupant les 4 écoles du quartier. Au sein de celui-ci, il y aura un espace mutualisé pouvant accueillir 10 jeunes enfants et leurs accompagnants (parents, assistantes maternelles...).

Population recensée en 2020	Taux de pauvreté	% des familles mono-parentales	Femmes		Hommes		% des femmes sans diplômes
			% de femmes en situation d'emploi	% de femmes en activités	% d'hommes en situation d'emploi	% d'hommes en activités	
2623	53 %	50,7	45,2	69,8	56,6	78,9	43,4
			24,6 % des femmes sont en activité mais		23,3 % des hommes sont en activité mais		

			pas en emploi (formation, bénévolat...)	pas en emploi	
--	--	--	---	---------------	--

Les équipements d'accueil pour les jeunes enfants sont : une crèche de 40 places et une crèche de 20 places à dominante accueil occasionnel.

Par ailleurs, il y a 16 assistantes maternelles « indépendantes » sur le secteur.

A proximité immédiate de la crèche Bel Air, se trouvent l'épicerie sociale et un café, seuls commerces du quartier.

La crèche Grand-Font se situe près de la gare et des lignes de bus allant au centre-ville, près de la voie de l'Europe qui relie Angoulême gare/la Grand-Font au quartier de Ma Campagne et à proximité du quartier de la Madeleine, pourvu en commerces et en services (médecin ...). Le quartier dispose des équipements publics suivants : écoles élémentaires, écoles maternelles, un collège, un lycée, la gendarmerie, la gare et un réseau de Bus. D'autre part, un foyer de jeunes travailleurs et un gymnase sont localisés au sein du quartier.

Modes d'accueil pour le jeune enfant en 2024				
Nbre d'entrées en accueil régulier	Nbre d'entrées en accueil occasionnel	Nbre de places en accueil régulier	Nbre de places en accueil occasionnel	Nbre de places agréées chez les assistantes maternelles
Bel Air : 15	Bel Air : 47 + 4 demandes sans suites données par les familles + 2 refus	40	20	52
Grand Font : 21	Grand Font : 6 + 1 demandes sans suites données par les familles + 1 refus	Soit : 112 places d'accueil		

Quartier Basseau / Grand Garenne

Les quartiers de Basseau, Grande Garenne, Sillac et Frégeneuil définissent un secteur classé en Quartier Prioritaire Ville (QPV) qui a vécu une mutation avec une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) assez récente. La population de ce secteur diminue.

C'est un secteur avec une grande diversité culturelle. Elle reflète la diversité de la population du quartier avec une augmentation du nombre de familles mahoraises et du reste du monde, notamment des pays de l'Est .

Les indicateurs économiques confirment que les habitants y connaissent des situations socio-économiques difficiles (55% des familles sont sous le seuil de pauvreté) avec des

revenus faibles, un taux de chômage et d'allocataires bénéficiant des minimas sociaux importants. Par ailleurs, il y a peu d'entreprises ou d'employeurs publics importants sur le secteur, sauf du côté de Sillac .

Population recensée en 2020	Taux de pauvreté	% des familles mono-parentales	Femmes		Hommes		% des femmes sans diplômes
			% de femmes en situation d'emploi	% de femmes en activités	% d'hommes en situation d'emploi	% d'hommes en activités	
3560	55 %	38	31,1	56,1	41,8	68	50,7
			25 % des femmes sont en activité mais pas en emploi (formation, bénévolat...)		26,2 % des hommes sont en activité mais pas en emploi		

En 2007, la municipalité d'Angoulême a fait le choix de regrouper en un équipement unique les diverses structures petite enfance existant sur le secteur Ouest (crèche grande garenne, halte garderie de Basseau, appartement d'accueil Kalis) afin d'améliorer le service offert à la population grâce à davantage de souplesse dans les modalités d'accueil proposées.

En 2014, la nouvelle crèche « le monde de Zarafa » a ouvert ses portes. Elle propose une capacité d'accueil de 34 places en régulier et de 16 places en accueil occasionnel. L'appartement d'accueil Kalis a rejoint cet équipement et garde sa capacité d'accueil de 10 places. De plus, 10 assistantes maternelles « indépendantes » sont installées sur le territoire.

Modes d'accueil pour le jeune enfant en 2024				
Nbre d'entrées en accueil régulier	Nbre d'entrées en accueil occasionnel	Nbre de places en accueil régulier	Nbre de places en accueil occasionnel	Nbre de places agréées chez les assistantes maternelles
Zarafa : 25	Zarafa : 52	34	16	35
	+ 3 demandes sans suites données par les familles + 2 refus	Soit : 86 places d'accueil		
Kalis : 10	Kalis : 15	+ 10 places pour Kalis (enfants âgés de 18 mois à 3 ans)		

Quartier Centre ville

Le quartier Centre Ville (plateau nord Montauzier, plateau sud, champ de mars-Bussatte, Victor Hugo-Saint Roch, Gatine –Casernes) compte environ 13 500 habitants. Le quartier Centre Ville a une population qui reste stable depuis 2012.

C'est un quartier socio-économique « patchwork »:

- avec beaucoup de commerces : la galerie marchande du Champ de Mars, les rues piétonnes et commerçantes Goscinny et Hergé, des restaurants, les marchés..., avec des administrations (Caisse d'Allocation Familiale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, hôtel de police, les services de la mairie, la DDETS-PP, la poste...),
- avec des partenaires sociaux (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Centre Parental, Relais Petite Enfance, multi-accueil familial, Protection Maternelle et Infantile, le lieu d'accueil parents-enfants, Centre Communal d'Action Sociale, Centre Médico-social, Lieu-Dit, AGORA...),
- avec des équipements culturels (médiathèques, ludothèque, théâtres, conservatoire, cinéma, Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image, musées, festivals et animations...),
- avec des espaces verts (le jardin vert, le square Saint Gelais...),
- avec des équipements culturels (églises, temple, chapelle, cathédrale, maison diocésaine),
- avec des équipements sportifs (gymnase, écoles de danses, école d'arts martiaux),
- avec des écoles maternelles et élémentaires, (8) publiques et (2) privées, deux collèges publics et un collège privé, un lycée public et deux lycées privés.
- avec des dispositifs d'accueil périscolaire (garderies) et avec des centres de formation pour adultes, écoles de conduite.

Dans le centre ville, les niveaux de revenus sont très hétérogènes. Les populations sont très diverses et les inégalités sont très importantes. Une majorité de la population du quartier possède des revenus supérieurs à 24 000 €. Ils sont propriétaires de leur logement. On remarque qu'il y a aussi de plus en plus de jeunes adultes vivants seuls sur le centre ville. Les familles monoparentales et les personnes sans emploi y sont aussi représentées, mais moins fortement que dans les autres quartiers. Ces personnes sont souvent locataires de leur logement et possèdent de faibles revenus. La plupart des logements en centre-ville sont très anciens. Les étudiants en lien avec le pôle image de la ville d'Angoulême principalement résident en centre ville. Le renouvellement de la population du quartier centre ville est plus rapide que dans le reste de l'agglomération .

Population recensée en 2020	% des familles mono-parentales
+/- 13 500	14,5

La crèche « la maison de Kirikou » a un agrément de 60 places en accueil régulier et 20 places en occasionnel. 11 Assistantes maternelles « indépendantes » sont installées sur le territoire.

Modes d'accueil pour le jeune enfant en 2024				
Nbre d'entrées en accueil régulier	Nbre d'entrées en accueil occasionnel	Nbre de places en accueil régulier	Nbre de places en accueil occasionnel	Nbre de places agréées chez les assistantes maternelles
33	58	60	20	33
	+ 10 demandes sans suites données par les familles + 3 refus	Soit : 113 places d'accueil		

Le public accueilli

L'évolution du nombre des assistants maternels agréés et actifs sur le territoire

2022	2023	2024	Projection des fins d'activités sur les 3 prochaines années
52	54	54	3

En 2024, 54 assistants maternels étaient actifs sur la ville et répartis comme il suit sur les différents secteurs :

- 10 sur le secteur Ouest (quartiers Grande Garenne/ Basseau)
- 16 sur le secteur Nord (quartiers Bel Air/Grand Font)
- 16 sur le secteur Centre ville
- 12 sur le secteur Sud (Quartier Ma Campagne)

le RPE prend contact avec chaque assistante maternelle au moins 2 fois dans l'année :

- par courrier : envoi du planning prévisionnel des temps d'accueil collectif, de la fiche de renseignement, de la plaquette du RPE, de la feuille des autorisations...
- par téléphone : pour prendre des nouvelles sur leur activité professionnelle, connaître les disponibilités, faire un point sur les formations suivies ou qu'elles désirent faire...

La participation des assistants maternels aux temps d'accueil collectif proposés par le RPE :

- En 2024 :

27 assistants maternels et garde à domicile ont participé aux temps d'accueil collectifs organisés par le RPE, répartis comme il suit sur les différents secteurs :

- 8 assistantes maternelles sur le secteur Ouest
- 1 assistante maternelle sur le secteur Nord
- 8 assistantes maternelles et 1 garde à domicile sur le secteur Centre ville
- 9 assistantes maternelles sur le secteur Sud

soit 50 % des assistants maternels agréés et actifs sur la ville ont fréquenté les temps d'accueil collectif proposés par le RPE.

Le RPE n'a pas de vision sur les gardes à domicile car souvent ce sont des organismes prestataires qui les embauchent (parenteo, la compagnie des familles, kangourou kid...). Peu sont directement employées par des particuliers-employeurs. Et pour celles qui le sont, il n'existe pas de recensement.

Il y a eu :

- 179 temps d'accueil collectif.
- 117 enfants y ont participé.

L'évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans (source INSEE) et les demandes d'accueil en 2024

2021	2022	2023
1309	1291	1294

- En 2024 :

Dans sa mission d'information et d'accompagnement des familles dans le choix d'un mode d'accueil, le RPE a reçu :

- 26 demandes d'accompagnement pour la recherche d'une assistante maternelle
- 2 demandes d'accueil en périscolaire chez une assistante maternelle
- 44 demandes d'accueil spécifiques chez une assistante maternelle (fratrie, dépannage...)

- 11 demandes pour un accueil en crèche uniquement

- 130 demandes d'accueil non spécifiées (accueil chez une assistante maternelle ou en crèche)

Le RPE a accompagné 78 familles dans leur rôle d'employeur (questionnement sur le statut, le contrat de travail, le droit au congés, les fins de contrat...) et dans leurs démarches administratives (demande du complément libre choix d'activité à la CAF, démarches URSSAF/Pajemploi).

Ces données ont été extraites du logiciel de gestion dédié au RPE.

Les partenaires du RPE

Les partenaires institutionnels :

- La Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Charente :

La CAF accompagne le RPE dans l'exercice de ses missions.

Elle lui apporte un soutien technique, juridique et financier.

La CAF anime deux réseaux auxquels participe le RPE :

- Le réseau départemental des RPE, réunit l'ensemble des responsables et animatrices des RPE charentais. Il a pour objectif d'informer, de développer et d'adapter les outils communs de travail aux RPE.

- Le réseau du Grand Angoulême, co animé avec la coordinatrice CTG (Convention Territoriale de Gestion) du Grand Angoulême, réunit les responsables et animatrices des RPE du Grand Angoulême. Il a pour objectif d'informer, d'échanger, et de construire des projets communs (journée territoriale des assistantes maternelles, la participation au forum de l'emploi, les rencontres avec France travail, le livret de formation à destination des assistantes maternelles...)

- Le conseil départemental de la Charente :

Une fois par an, le conseil départemental de la Charente propose une formation destinée aux assistants maternels auxquelles nous pouvons être invitées .

Différents thèmes sont proposés : en 2024, la formation abordait le thème de la santé environnementale (qualité de l'air intérieur, produits ménagers et de soins...). En 2025, la formation traite de la question des violences ordinaires (gestes, postures, mots...)

Cette participation des responsables et animatrices de RPE permet ensuite d'échanger avec les assistants maternels sur le contenu de la formation et de continuer à travailler la thématique évoquée.

Le RPE est aussi invité lors de la formation initiale des assistants maternels délivrée par le conseil départemental. Les responsables et animatrices de RPE y présentent les missions du RPE, répondent aux questions sur les temps d'accueil collectif proposés . Elles présentent le RPE comme lieu ressource tout au long de leur carrière.

Les responsables et animatrices du RPE ont des échanges réguliers avec les infirmières puéricultrices de la protection maternelle et infantile (PMI) qui suivent et contrôlent les assistants maternels de leur secteur.

- Le projet éducatif territorial dit le PEDT et la Cité éducative :

Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école. L'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire dont le RPE, afin de garantir la continuité éducative.

L'éducation est une mission partagée par de nombreux acteurs (assistantes maternelles, parents, enseignants, animateurs, partenaires institutionnels, associations et les services de la collectivité dont le RPE).

A compter de 2025, le RPE sera associé aux échanges et aux actions mise en place sur le territoire, au titre du PEDT (politique éducative municipale et travail en transversalité).

Le label Cité éducative obtenu par la ville d'Angoulême permet de coordonner les actions publiques et privées concernant le domaine de l'éducation au sens large dans les QPV de Basseau-Grande Garenne, Bel Air-Grand Font et Ma campagne, quartiers où le RPE accueille les assistantes maternelles dans les salles mutualisées des EAJE.

Son but est de donner davantage de cohérence aux actions éducatives et de s'assurer qu'elles couvrent le plus de besoins possibles en coordonnant les actions menées au sein du tissu partenarial dont le RPE fait parti.

- Les services supports de la direction de l'Enfance :

Le service ressources accompagne le RPE dans l'exécution budgétaire, dans les commandes de fonctionnement et d'investissement (matériels et mobilier des salles mutualisées) et dans toutes les demandes de petits travaux d'entretien des bâtiments.

Le service restauration participe aux fêtes organisées par le RPE en fournissant le goûter des enfants et aux manifestations telle que la semaine nationale de la petite enfance. Le RPE participe aux commissions « menu » dans le but d'accompagner les assistantes maternelles concernant l'alimentation des jeunes enfants.

Le service des temps de l'Enfant : le RPE participe aux évènements fédérateurs autour de l'Enfance organisés par le service des temps de l'Enfant comme par exemple la fête de l'Enfance intégrant les écoles, les EAJE, le RPE, les ALSH, et les partenaires associatifs.

- Les centres sociaux :

Le RPE est en lien avec les centres sociaux du territoire pour animer divers temps forts, comme la Semaine Nationale de la Petite Enfance, et l'organisation de spectacles jeune public. Il est également un relais d'informations pour les centres sociaux concernant leurs manifestations à destination des tous petits, comme par exemple, la semaine du jeu.

- Les établissements d'accueil du jeune enfant (9 crèches sur la commune) :

Un travail en collaboration avec la crèche familiale TITOM permet une réflexion commune autour des spécificités liées à l'accueil familial, à la professionnalisation des assistantes maternelles et à l'accompagnement des pratiques professionnelles.

Des temps de rencontre sur les temps d'accueil collectif ou d'animation spécifique permettent aux assistantes maternelles des deux structures d'avoir une meilleure connaissance des différences et des points communs entre les lieux d'exercice du métier « assistant maternel » et des échanges sur les pratiques professionnelles.

Le RPE mène aussi des projets communs avec les autres EAJE du territoire (des animations spécifiques et partagées entre structures, la semaine nationale de la petite enfance...).

Il y a aussi tous les échanges informels sur les pratiques professionnelles entre les assistantes maternelles et les agents des EAJE lors du partage des espaces communs (Atrium, jardin et salle thématique). Ces moments partagés permettent aux enfants de se rencontrer, de partager une nouvelle expérience, de découvrir un espace parfois différent...

- Pôle Prévention Primaire de la direction de l'enfance :

Le RPE invite la psychomotricienne de la direction de l'Enfance à participer aux temps d'accueil collectif. Ses temps de présence sont programmés suivant un calendrier défini (1 à 2 séances par an et par quartier) et elle intervient également à la demande des assistantes maternelles en fonction de leurs observations ou questionnements sur le développement des enfants.

La psychomotricienne anime des « ateliers » autour de la motricité et du sensoriel. Elle partage ses observations avec les assistantes maternelles. Elle les guide dans leurs pratiques pour mettre en place des astuces afin d'accompagner les enfants dans leur développement.

Par exemple : pour un enfant qui ne prendrait pas appui sur un meuble bas pour se redresser (passer de la position assise au sol ou à genoux, à la position debout) alors qu'il en aurait les compétences, la psychomotricienne peut proposer d'installer des jeux sur une table basse pour inciter l'enfant à aller les chercher.

Le RPE collabore également avec les accompagnantes santé et la référentes santé et inclusion, notamment sur les thématiques prévention, santé et handicap.